

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025



Publié le 09 OCT. 2025

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_092

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

CONVENTION DE
PARTENARIAT DANS LE
CADRE DE LA MISE EN
ŒUVRE DU PROGRAMME
CEE ACTEE+ / AAP CHÊNE
4

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme WEBANCK, M. COUTURIER, Mme HAMZAOUI, Mme FRIOLL, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. MICHON, Mme LINARES, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE, Mme DU GARDIN, M. GAYET

M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPIY (par proc. à M. MICHON), M. TAKI (par proc. à M. THEVENOT), M. BALANCHE (par proc. à M. COUTURIER), M. FAIVRE (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. GUEDJ (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 09 OCT. 2025

Identifiant de l'Acte :

Obs: 216900340-20251006-D2025-092-DE

Rapport de : Chrystèle LINARES

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce programme apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-

économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipement de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Dans ce cadre, la commune de Caluire et Cuire a vu sa candidature retenue le 6 décembre 2024 par le jury du programme ACTEE, dans le cadre de l'appel à projets CHÊNE 4. Cette sélection permet à la Ville de bénéficier d'un accompagnement méthodologique ainsi que d'un soutien financier pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'efficacité énergétique, telles que présentées et validées dans sa candidature.

Les dépenses éligibles dans le cadre du programme ACTEE sont de différentes natures, en cohérence avec les objectifs de performance énergétique et les obligations fixées par le décret tertiaire. Elles comprennent notamment :

- Le financement d'un poste d'économiseur de flux,
- L'acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- La réalisation d'études techniques,
- Les missions de maîtrise d'œuvre,
- Les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et les actions de sensibilisation.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale de réduction des consommations énergétiques et d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti communal.

Pour la commune Caluire et Cuire, les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

- Poste d'économiseur de flux (CDD de 18 mois)
 - Coût global : 90 000 €
 - Aide sollicitée : 58 500 €
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques :
 - Coût global : 19 456 €
 - Aide sollicitée : 9 728 €

Le coût global du dossier s'élève à 109 456 € HT pour une aide totale sollicitée de 68 228 € HT.

À la suite de la sélection de la candidature de la commune de Caluire et Cuire par le jury, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat doit être conclue entre la FNCCR et la Ville.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 36 voix pour,

- D'APPROUVER la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP CHENE 4 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager les dépenses liées aux actions dans le cadre de la candidature à l'AAP CHENE 4 et retenue par le Jury ACTEE ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

7 conseillers municipaux s'abstiennent.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Bastien JOINT



09 OCT. 2025

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Bastien JOINT



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

